

DIPLOME UNIVERSITAIRE INFORMATION-COMMUNICATION (D.U.I.C.)

Site préparant au diplôme : Dijon
Enseignement à distance

Descriptif des études

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances :

Intitulé et nature des matières	Volume horaire	Examen	Crédits européens
	TD		
	50		
Module 1			6
Bâtir un plan de communication	30	Etude de cas	
Module 2			6
Donner du sens au message	30	Etude de cas	
Module 3			6
Décoder les messages d'écran	30	Dossier	
Module 4			6
Médiation culturelles	30	Dossier	
Module 5			6
Maîtriser les évolutions d'Internet	30	Dossier de recherche	
Module 6			6
La communication politique et le lien social à l'heure d'Internet	30	Etude de cas sur dossier	
Module 7			6
Construire un système de veille informationnelle	30	Etude de cas sur dossier	
Module 8			18
Stage en milieu professionnel		Rapport *	

* Les étudiants salariés devront rendre un rapport d'expérience.

Modalités de contrôle des connaissances

- L'inscription à l'examen d'un module n'est possible **que si le candidat s'est inscrit au cours correspondant dans les délais réglementaires en tant qu'étudiant.**

- Il y a **deux sessions d'examen** à part entière en mai/juin et en septembre. Il n'est pas nécessaire de s'être présenté à la première pour s'inscrire à la seconde. En dehors de ces deux sessions, aucune autre session de remplacement ne pourra être organisée.

- Tout module acquis l'est définitivement et ne peut être représenté dans le but d'en améliorer le résultat. Les modules sont donc capitalisables

- Les modules se compensent entre eux, mais la compensation ne pourra intervenir que lorsque l'étudiant aura obtenu une note à chacun des modules

- Tout module non validé aux termes des deux sessions devra être représenté l'année suivante.

- L'étudiant obtient le diplôme si la moyenne compensée des différents modules est égale ou supérieure à 10/20.

Secrétariat-scolarité : Marie-Françoise GAGNOR

Tél : 03.80.39.57.46

marie-francoise.gagnor@u-bourgogne.fr